



Un nouveau PDG à ADP : FO jugera les actes !

En entendant l'audition de Monsieur Augustin De Romanet de Beaune à l'Assemblée nationale, (Commission du développement durable), on pourrait se sentir presque rassuré. Poursuite de la politique menée par Pierre Graff et François Rubichon, à savoir l'amélioration de la qualité de service, la rénovation des installations, la poursuite de la politique concernant la responsabilité sociale et environnementale.

Il a par ailleurs insisté sur le fait qu'un PDG, comme tout le Conseil d'administration, doit défendre les intérêts de toutes les parties prenantes, et pas seulement ceux des actionnaires, donc les usagers, les compagnies, le personnel.

Questionné par un parlementaire sur la réduction des effectifs, il a répondu que l'on n'arrive pas à la tête d'une entreprise « avec une hache ou avec un sécateur » en rajoutant que « s'il fallait accroître les effectifs, cela ne l'empêcherait pas de dormir ».

FO, comme de coutume, ne jugera pas l'homme, mais les actes, car selon nos analyses, la sous-traitance, le recours à l'intérim, pour pallier le manque d'effectifs, est contre-productif. Le coût global de la sous-traitance représente 23% du chiffre d'affaire, versus 22% pour les frais de personnel d'ADP.

A titre d'exemple, le coût d'environ 120 intérimaires par an permettrait d'embaucher 200 agents d'exécution à ADP. Si enfin la ré internalisation d'activités sous traitées était à l'ordre du jour, qu'il y ai enfin des embauches là où il y des besoins, FO pourrait enfin « dormir la nuit ».

Quant à l'avenir d'Orly, il a également fustigé les « politiques » qui demandent la fermeture de la plateforme, expliquant que le taux de remplissage des avions, ainsi que la modernisation des flottes, ont diminué les nuisances sonores environ par deux.

Le projet de rénovation d'Orly permettrait d'accueillir au minimum 10 millions de passagers sans augmenter les créneaux, et il a également soutenu le projet d'une gare TGV.

Malheureusement, mais la question ne lui a pas été posée, il n'a pas dit un mot sur une question pourtant fondamentale : si le Fond structurel d'investissement, (FSI), qui va être absorbé par la Banque publique d'investissement, (BPI) vend les 8% d'actions d'ADP, comment empêcher que le prédateur VINCI s'en empare ? Tout ceci laisse à penser qu'il arrive avec de bonnes intentions : mais un vieux dicton dit que « l'enfer est pavé de bonnes intentions ».

FO fera valoir ses revendications fondamentales, le maintien d'ADP comme entreprise publique, les nécessaires embauches, le respect du corpus juridique et social, le statut du personnel, les accords, les acquis, et jugera les actes.

Roissy, le 28/11/12.